

La politique climatique après l'été caniculaire



Mesdames, Messieurs

Il n'y a guère plus surprenant que de voir se réaliser ce qui était annoncé depuis longtemps. L'été 2026 a été marqué par un nouvel épisode météorologique extrême, que les modèles scientifiques prédisaient depuis des décennies. Il a fait entrer dans notre quotidien de nombreux risques climatiques jusqu'alors abstraits. Plus des trois quarts de la population ont trouvé cet été pénible, près de 70% craignent une future pénurie d'eau potable et environ trois quarts estiment désormais qu'il faut **davantage agir en faveur de la protection du climat**.

La nécessité d'une réaction politique est incontestable. D'un point de vue environnemental, les priorités peuvent être classées en quatre domaines:

1. **Adaptation et réduction:** il faut davantage de moyens pour protéger la population. Cela implique justement d'investir davantage – et non moins – dans la réduction des gaz à effet de serre.
2. **Stockage de l'eau dans le paysage:** la nature est notre meilleure alliée contre les conséquences de la sécheresse. Pour cela, les mesures nécessaires sont par exemple la remise en eau des tourbières et des zones humides, la valorisation des plaines alluviales, la revitalisation des cours d'eau, l'assurance de débits suffisants, les paysages-éponges ou la formation d'humus.
3. **Correction des mauvaises décisions:** cette année encore, il y a lieu de corriger les décisions prises dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 et qui, avec le recul, se sont révélées erronées.
4. **Exploitation de la marge de manœuvre:** diverses lois donnent déjà au Conseil fédéral un large éventail de possibilités pour améliorer le statu quo.

1. Adaptation et réduction

La canicule de cet été a montré que de nombreuses mesures d'adaptation doivent être mises en œuvre plus tôt que prévu à l'origine. Les communes et les cantons sont touchés de plein fouet et devront à l'avenir investir davantage pour rendre les zones d'habitation, les bâtiments, les cours d'eau et les paysages plus résistants à la chaleur. Pour garantir le financement à long terme, il est nécessaire d'instaurer une taxe d'adaptation fondée sur le principe du pollueur-payeur pour tous les gaz à effet de serre et donc de créer la base légale à cet effet.

L'adaptation a toutefois ses limites. D'un point de vue économique notamment, l'accent doit clairement être mis sur l'atténuation. Des études montrent que les mesures d'adaptation au réchauffement climatique sans politique rigoureuse de protection du climat sont **trois fois plus coûteuses** que lorsqu'elles sont flanquées de telles mesures.

En tant que pays alpin, la Suisse est en outre particulièrement touchée par le réchauffement climatique. Chaque tonne supplémentaire de CO₂ émise aggrave les dégâts et accroît les risques. C'est pourquoi la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit aussi être accélérée en Suisse. Cela concerne non seulement les émissions générées sur le territoire national, mais aussi les émissions à l'étranger sur lesquelles la Suisse exerce une influence.

En termes d'impact, le trafic aérien international et les émissions imputables à la place financière suisse font l'objet d'une attention particulière. Des initiatives populaires sont en cours dans ces deux domaines. Il s'agit d'une part de **l'initiative pour des bons de mobilité** et, d'autre part, de **l'initiative sur la place financière**. Alors que ces **deux projets bénéficient actuellement d'un large soutien** au sein de la population, le Conseil fédéral a recommandé en août dernier de rejeter l'initiative sur la place financière, sans proposer de contre-projet. Il s'agit d'une occasion manquée, car **la place financière suisse reste responsable à l'étranger d'un volume d'émissions de gaz à effet de serre plusieurs fois supérieur à l'ensemble des émissions nationales**, ce qui en fait notre principal levier climatique.

De plus, la Confédération et les cantons ne doivent en aucun cas attendre que le peuple corrige une politique climatique insuffisante. Les révisions de la législation sur le climat doivent être mises à profit pour atteindre les objectifs climatiques de la Suisse. Pour les cantons, il est essentiel de transposer le MoPEC 2025 – c'est-à-dire le modèle de prescriptions énergétiques des cantons – dans le droit cantonal d'ici 2028 au plus tard, en y intégrant également les modules facultatifs.

2. Stockage de l'eau dans le paysage

La Suisse est considérée comme le château d'eau de l'Europe. Pourtant, deux tiers de la population craignent que l'eau potable ne vienne à manquer à l'avenir, soit à l'échelle régionale, soit de manière ponctuelle. Ces craintes

sont fondées puisque ces dernières décennies ont été marquées par les assèchements, les drainages, l'imperméabilisation des sols et les rectifications de cours d'eau. L'objectif était d'évacuer l'eau le plus rapidement possible. C'est précisément cette eau qui fait défaut aujourd'hui en période de sécheresse. Au lieu de miser principalement sur de nouvelles infrastructures techniques, il faudrait donc s'attacher davantage à stocker à nouveau l'eau dans le paysage, à la laisser s'infiltrer et à la retenir.

Les solutions fondées sur la nature, telles que la remise en eau des marais et des zones humides, la revitalisation des cours d'eau, le maintien de débits résiduels suffisants ou la remise en eau des forêts, s'avèrent particulièrement efficaces. Elles renforcent à la fois le régime hydrologique, la protection contre les crues, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. Le Parlement a déjà demandé une stratégie nationale de gestion de l'eau. Il s'agit désormais de la finaliser et de la mettre en œuvre rapidement, et de gérer les ressources en eau de manière prospective dans toute la Suisse.

3. Correction des mauvaises décisions:

Cette année encore, il y a lieu de corriger les décisions prises dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2027 et qui, avec le recul, se sont révélées erronées. Cette correction est possible, car les recettes de la Confédération ont été plus élevées que prévu et parce que ces mesures sont rentables sur le plan économique: chaque franc investi rapporte plus d'un franc à l'économie nationale.

Cela concerne en particulier les postes budgétaires suivants, qui doivent être ajustés lors du débat budgétaire de cette année:

- Le budget de SuisseEnergie doit être revu à la hausse de 20 millions, car ce programme réduit considérablement les coûts de transaction liés à la transition énergétique et constitue le cadre idéal pour fournir les informations et les conseils nécessaires, notamment pour rendre les hôpitaux, les écoles, les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux, les bureaux et les immeubles d'habitation mieux adaptés aux fortes chaleurs.
- Les projets pilotes et de démonstration relevant de l'OFEV et de l'OFEN doivent être ramenés à leur niveau de 2024. Ces programmes contribuent à ce que les technologies récentes puissent être déployées à grande échelle et diffusées à un prix compétitif. Si ce maillon entre la recherche et le marché vient à manquer, les autres maillons n'auront plus guère de sens.
- Les coupes budgétaires dans les tâches communes en matière d'environnement ne doivent pas seulement être annulées, les fonds doivent aussi être renforcés de manière ciblée afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures nécessaires, notamment dans les domaines des cours d'eau, des débits résiduels, de la revitalisation et de la restructuration forestière. Ce renforcement des solutions fondées sur la nature est extrêmement rentable et accroît la résilience de la Suisse.
- Les 200 millions de francs suisses par an supprimés du programme d'impulsion «Bâtiments» dans la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) doivent être rétablis et pouvoir désormais être utilisés également pour la protection contre la chaleur.
- La réduction des crédits alloués à la communication et à la formation dans le domaine de l'environnement doit être annulée. En effet, le lancement et la mise en œuvre des mesures nécessaires requièrent un personnel informé et formé de manière ciblée. Là encore, le rapport coûts-bénéfice est optimal.
- La Suisse doit reprendre le financement du programme Copernicus afin de pouvoir disposer de bases de planification fiables, y compris pour son propre territoire.

4. Exploitation de la marge de manœuvre

La marge de manœuvre en matière de protection du climat est-elle déjà épuisée? Nous avons examiné de plus près certaines lois et leur mise en œuvre et avons ainsi identifié de nombreuses possibilités, légitimées par le peuple ou le Parlement, qui permettent non seulement d'apporter des améliorations en matière de protection du climat, mais qui doivent être mises en œuvre de toute urgence en raison de l'énorme déficit en la matière:

- **Loi sur la protection du climat:** la Confédération néglige presque totalement la possibilité contenue dans la loi d'axer davantage le secteur de la finance sur la protection du climat et de l'environnement. Dans ce contexte pourtant, la réorientation des flux financiers nationaux et internationaux constitue le principal levier de la Suisse en matière de protection du climat. De même, la mise en œuvre du rôle exemplaire que doivent jouer la Confédération et les cantons n'est introduite que de manière différée et sans trajectoire de réduction et ce

sont précisément les émissions en amont et en aval, particulièrement importantes, qui ne sont pas traitées comme la loi l'exige impérativement.

- **Loi sur le CO₂:** la loi actuelle mise fortement sur des mesures d'encouragement par le biais de taxes affectées à un usage précis, dont l'efficacité est limitée. Le Conseil fédéral devrait obliger les importateurs de carburants et les entreprises exonérées de taxes à réduire nettement davantage leurs émissions de CO₂. Une telle mesure serait possible dans le cadre de la loi actuelle.
- **Loi sur l'électricité:** cette loi constitue une étape décisive pour la transition énergétique. Dans les ordonnances pour sa mise en œuvre, il reste toutefois un grand potentiel à exploiter. Ainsi, la sécurité de la planification, par exemple pour la construction d'installations solaires sur les bâtiments, pourrait être nettement améliorée. Le rôle de modèle de la Confédération dans le domaine de la production solaire et de l'efficacité n'est pas mis en œuvre dans l'ordonnance ni dans la pratique.
- **Loi sur la protection de l'environnement:** dans le domaine de la construction en particulier, le Conseil fédéral peut désormais introduire des dispositions qui réduisent massivement l'empreinte carbone des nouvelles constructions et des bâtiments rénovés. Ces émissions de CO₂ sont aujourd'hui déjà aussi importantes que celles liées au chauffage des bâtiments. Par ailleurs, les motions 25.3422 et 25.3426, toutes deux adoptées et visant à renforcer l'utilisation de matériaux de construction durables dans le cadre du rôle exemplaire de la Confédération, devraient être mises en œuvre rapidement. Les nouvelles dispositions relatives à l'économie circulaire figurant dans la loi sur la protection de l'environnement permettent d'ores et déjà au Conseil fédéral de reprendre de manière harmonisée les dispositions progressistes de l'UE.

Pour en savoir plus: **2024_juillet_Protection du climat: exploiter la marge de manœuvre légale**

Conclusion

Il existe des mesures concrètes pour chaque domaine: s'adapter et réduire, stocker l'eau dans le paysage, corriger les mauvaises décisions et exploiter la marge de manœuvre. Nous les avons évaluées en fonction de leur efficacité et du soutien dont elles jouissent au sein de la société. En prime, nous avons précisé quels acteurs doivent agir en priorité, et dans quel domaine, pour aller de l'avant.

Pour évaluer le soutien au sein de la société, nous nous appuyons sur les résultats de scrutins passés ou sur le sondage LeeWas consacré à la canicule estivale, réalisé pour le compte de Tamedia. Comme toutes les mesures n'ont pas fait l'objet d'une question spécifique, nous nous appuyons en partie sur des questions connexes. Celles-ci sont signalées par la mention «indirect».

Mesure	Effet climatique (1-5)	Effet d'adaptation (1-5)	Soutien de la société	Etape suivante
Mettre en œuvre les stratégies nationales et cantonales de gestion de l'eau	1	4	67% (indirect) craignent de voir une pénurie d'eau potable se produire	CF/Cantons
Remettre en eau les marais et les zones humides	2	4	84% (indirect) sont inquiets des conséquences sur la nature et le paysage	Cantons/CF
Revitaliser les cours d'eau	1	3	84% (indirect) sont inquiets pour la nature et le paysage.	Cantons/CF
Rendre les villes et les infrastructures résistantes à la chaleur	2	4	91% (indirect) approuvent la climatisation des écoles, des hôpitaux et des maisons de retraite	Cantons/CF
Fonds d'adaptation / créer une tâche d'adaptation	2	5	Pas de données	CF
Mettre en œuvre les contenus de l'initiative pour la place financière	5	2	58% (direct) approuvent l'initiative	CF
Mettre en œuvre l'initiative pour des bons de mobilité	4	1	61 % (direct) approuvent l'initiative	Déposer une initiative
Utiliser la révision de la loi sur le CO ₂ pour l'après-2030	5	2	74% (indirect) considèrent qu'il est nécessaire d'agir d'urgence en matière de protection du climat	CF

Transposer le MoPEC 2025 dans le droit cantonal	4	2	80% (indirect) soutiennent l'assainissement/l'isolation thermique des bâtiments	Cantons
Allouer 20 millions de francs de plus à SuisseEnergie	3	2	74% (indirect) considèrent qu'il est nécessaire d'agir en matière de protection du climat	Parlement
Reprendre le financement de Copernicus	1	3	Pas de données	CF
Renforcer les projets pilotes et de démonstration	3	1	Pas de données	Parlement
Développer les tâches communes dans le domaine de l'environnement	1	4	84% (indirect) sont inquiets pour la nature et le paysage	Parlement
Reprendre le programme d'impulsion Bâtiment en mettant l'accent sur la protection contre la chaleur	2	3	80% (indirect) soutiennent l'assainissement/l'isolation thermique des bâtiments	CF
Renforcer la communication et l'éducation	2	2	74% (indirect) considèrent qu'il est nécessaire d'agir d'urgence en matière de protection du climat	Parlement
Loi sur la protection du climat, art. 9: axer davantage le secteur financier sur la protection du climat et de l'environnement.	4	1	59,1% de voix pour	CF
Loi sur le CO ₂ : exploiter la marge de manœuvre offerte par la loi	3	1	Pas de données	CF
Loi sur l'électricité: améliorer la sécurité de planification, assumer le rôle de modèle de la Confédération	3	1	68, 7% de voix pour	CF
Loi sur la protection de l'environnement: disposition concernant la réduction de l'empreinte carbone des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés et autres	5	2	Pas de données	CF

Patrick Hofstetter,

Expert en protection du climat au WWF Suisse

Avec la présente infolettre, le WWF Suisse informe les décideuses et décideurs ainsi que les expertes et experts en Suisse sur sa position concernant les défis en matière de politique énergétique et climatique et sur ses propositions pour l'avenir énergétique et la décarbonisation. N'hésitez pas à transmettre ce courriel aux personnes que son contenu pourrait intéresser. Vous trouverez les anciennes infolettres ici. Pour vous inscrire ou vous désinscrire, veuillez écrire à: ClimateEnergy@wwf.ch



**La nature, c'est notre vie.
Prenons soin des deux.**

WWF Suisse

Avenue Dickens 6
1006 Lausanne

Tél.: +41 21 966 73 73
wwf.ch/contact
wwf.ch/don